

## SÉANCE ORDINAIRE 15 FÉVRIER 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE SEIZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR NORMAND CLERMONT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES QUINZE.

#### Sont présents formant quorum :

Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, président Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac, vice-président Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes

# Sont également présents :

Stéphane Giguère, agissant à titre de secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Chantal Ladouceur, agissant à titre de trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Alexandre Toméo, délégué substitut pour la municipalité de Pointe-Calumet

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### Résolution RT 012-02-2016

# 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2016

## Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 15 février 2016 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

# PROCÈS-VERBAL

#### **Résolution RT 013-02-2016**

# 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2016

## Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2016 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

# ADMINISTRATION

# Résolution RT 014-02-2016

# 3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2016</u>

# Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 15-02-2016 au montant de **15 070.50 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



#### EXPLOITATION

#### Résolution RT 015-02-2016

# 4.1 <u>DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.</u>

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-

Montagnes, par sa résolution RT-090-10-2015, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech,

Société de gestion de l'eau inc;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la Régie

un rapport d'activités mensuel conformément aux

clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Benjamin Crampond;

#### En conséquence,

# Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que le rapport mensuel du mois de janvier 2016 soit approuvé par le conseil d'administration de la Régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### Résolution RT 016-02-2016

# 4.2 <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMPILATION DES DÉBITS ANNUEL POUR 2015</u>

# Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve le rapport de la compilation annuel des débits de l'usine de traitement des eaux usées. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

# Résolution RT 017-02-2016

# 4.3 CONTRAT D'ENTRETIEN DES SOUFFLANTES

# Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu de mandater l'entreprise APG Neuros aux fins de procéder à la vérification et l'entretien des quatre soufflantes et d'autoriser une dépense d'au plus 3 900 \$, plus les taxes applicables à cette fin.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

# Résolution RT 018-02-2016

4.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'ASSISTO INC / AQUATECH SERVICES TECHNIQUES DES EAUX INC. POUR COMPLÉTER LA DÉCLARATION 2015 DE L'INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS (INRP) EXIGÉE PAR ENVIRONNEMENT CANADA ET LA DÉCLARATION DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES AU MDDEP

# **CONSIDÉRANT QUE**

la Loi canadienne sur l'environnement oblige de compléter l'inventaire national de rejet de polluants pour toutes les stations d'épuration qui rejettent plus de 10 000 m³/d d'eaux usées traitées dans l'environnement;



CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement doit produire la déclaration

pour l'année 2015 au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2016;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de la firme ASSISTO Inc. / Aquatech

Services Techniques des eaux inc;

#### En conséquence,

# Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que le conseil d'administration mandate la firme ASSISTO Inc. / Aquatech Services Techniques des eaux Inc. aux fins de compléter la production de la déclaration de l'inventaire national des rejets de polluants (INRP) exigées par Environnement Canada et la déclaration des rejets atmosphériques au MDDEP au prix forfaitaire de 4 900 \$ plus les taxes applicables. Les rapports seront déposés en juin 2016. L'offre de service est jointe au procès-verbal.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.

#### Résolution RT 019-02-2016

# 4.5 REMPLACEMENT D'UN DÉTECTEUR DE GAZ DÉFECTUEUX

# Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu de remplacer un détecteur de gaz défectueux par la compagnie Hetek Solutions Inc. pour une somme de 1 388 \$, plus les taxes applicables, les frais de mise en service et la vérification après l'installation.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

# PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

# LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 020-02-2016

# 6.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2016

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h05.

NORMAND CLERMONT	STÉPHANE GIGUÈRE
Président	SECRÉTAIRE